

COVID-19 – Plan de prévention pour la rentrée des élèves et du personnel

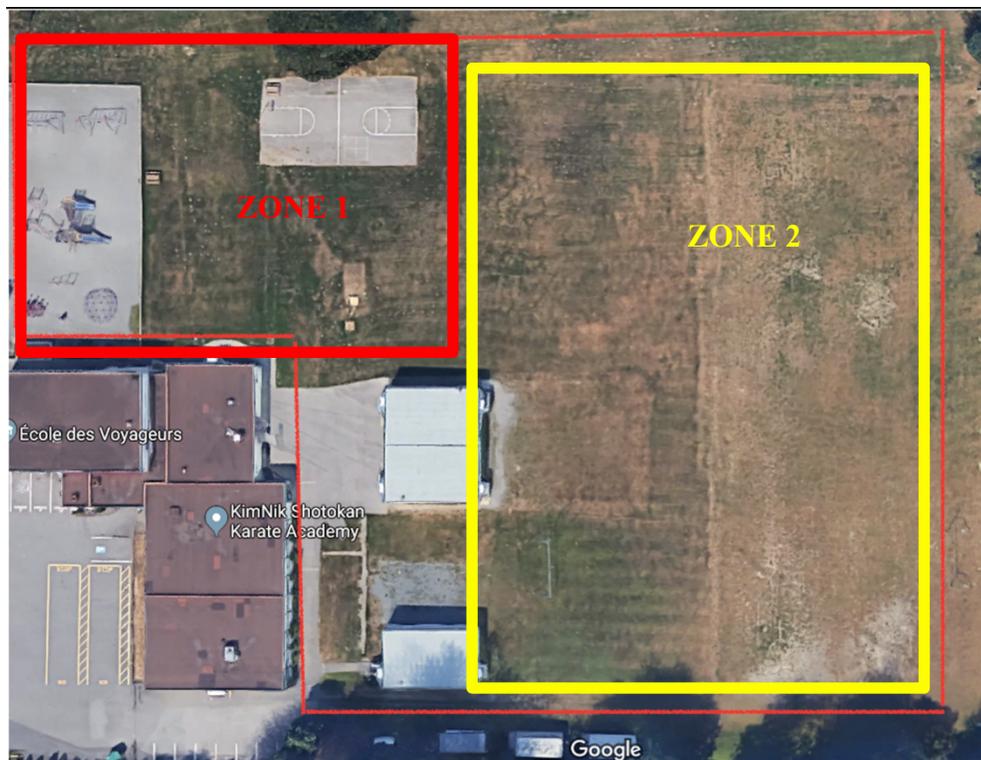
En raison de la situation actuelle de pandémie, de nombreuses mesures seront prises par l'école des Voyageurs à partir de septembre 2020 afin de limiter la propagation de la COVID-19 et d'assurer la santé et sécurité de tous.

Les informations contenues dans le présent document sont basées sur les lignes directrices produites par Worksafe BC, le ministère de l'éducation et du BC Center for Disease Control.

POINTS CLÉS RELATIFS À LA PRÉVENTION DE LA COVID-19

1. Arrivée et déplacements des élèves

- Tous les élèves qui se présentent à l'école doivent être accueillis par un membre du personnel à l'extérieur de l'école. Une fois l'accueil fait, les élèves se dirigeront vers la cour de récréation. Ils doivent rejoindre leur zone de jeu. Il y a deux zones de jeu sur le terrain de l'école. Chaque zone accueille un groupe d'apprentissage. Il y a deux groupes d'apprentissage dans l'école : les élèves de M à 3 et les élèves de 4 à 7.





- Lors des entrées et des sorties des élèves dans l'école, ceux-ci doivent suivre les flèches pour la circulation. Aussitôt qu'ils entrent dans leur salle de classe, les enfants doivent se laver les mains.

2. Groupes d'apprentissage

- Le ministère de l'Éducation recommande la création de groupes d'apprentissage ne dépassant pas 60 personnes. Ces groupes peuvent interagir au cours d'une journée régulière d'école en salle de classe, aux récréations et lors d'activités organisées par l'école. Les groupes d'apprentissage pourraient se révéler fort utiles dans le cas où les autorités de la santé publique cherchent à obtenir des informations relatives à la recherche de contacts et au dépistage universel. L'école des Voyageurs sera formée de deux groupes d'apprentissage, soit les élèves de la maternelle à la 3^e année dans le groupe 1 et ceux de la 4^e à la 7^e année dans le second groupe. Voici la liste des intervenants attitrés à chaque groupe :

Groupe 1 :

Annie Cabot (enseignante de maternelle)
Josée Lincourt (enseignante de 1/2)
Manon Chenier (enseignante de 2/3)
Anne-Marie Henric (APS)

Groupe 2 :

Emily Kraemer (enseignante de 4/5)
Vanessa Archambault (enseignante de 6/7)
Latifa Kahany (APS)
Erin Leinbach (Enseignante d'anglais)

Membres du personnel itinérants :

Catherine Levesque (orthopédagogue et enseignante d'éducation physique)
Joannie Levesque (secrétaire)
Karine Normandin (APS et animatrice Franc Départ)
Jocelyne Fortin (Enseignante de francisation)
Andrea Oxenbury (APS / commis de bibliothèque)
Jean-François Beaulieu (Directeur)



- Les élèves et le personnel rattachés à un même groupe d'apprentissage peuvent interagir ensemble tout en prenant des précautions pour éviter toute proximité ou contact non-essentiel. Plusieurs stratégies peuvent réduire les risques de transmission à l'intérieur d'un même groupe d'apprentissage :
 - a. Suggérer le port du masque (qui demeure facultatif pour les élèves);
 - b. Réduire la fréquence des changements de places des élèves;
 - c. S'assurer qu'il y ait suffisamment d'espace entre les élèves en situation de travail et lors des transitions;
 - d. Limiter les travaux d'équipe et les interactions de groupe à 10 minutes;
 - e. S'assurer de suivre de manière constante l'horaire du lavage des mains;
 - f. Éviter de manipuler des objets ou du matériel de classe (si cela est impossible, s'assurer de désinfecter le matériel après utilisation);
 - g. Choisir des activités (incluant les activités en cours d'éducation physique) qui peuvent être faites à l'extérieur de la classe;
 - h. Éviter tout partage de nourriture;
 - i. Rappeler les règles d'hygiène et encourager les élèves à rester dans leur espace personnel;
 - j. Encourager le travail individuel.
- En plus de faire tout en leur possible pour respecter les mesures de distanciation sociale, les intervenants qui évoluent dans l'école doivent porter un masque non-médical ou un couvre-visage. Les membres du personnel itinérants peuvent aussi utiliser la barrière en plexiglas et la visière lors de leurs interactions.

3. Autobus scolaire

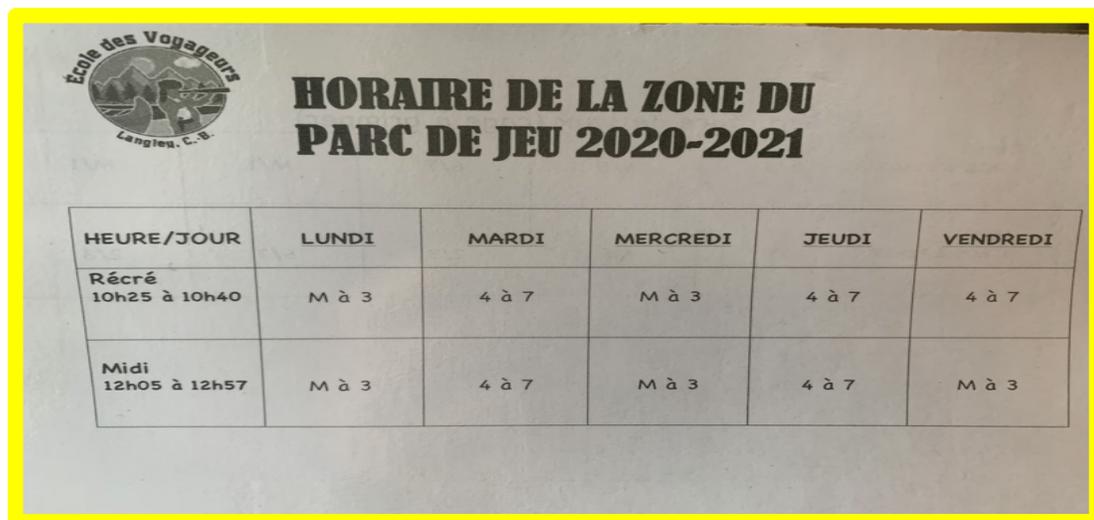
- Des places spécifiques seront assignées aux élèves qui prennent l'autobus scolaire par les chauffeurs et la compagnie de transport. De préférence, les élèves appartenant à un même groupe d'apprentissage partageront une place désignée. Les enfants d'une même famille pourront aussi être assis ensemble ou à proximité dans l'autobus scolaire.

4. Lavage des mains

- Le lavage des mains s'effectue avec de l'eau et du savon. Les intervenants et élèves se lavent les mains :
 - a. En entrant dans l'école le matin;
 - b. En entrant dans l'école après la récréation;
 - c. Avant les repas;
 - d. Lors d'une transition d'une salle à l'autre;
 - e. Après avoir été à la salle de bain;
 - f. En quittant l'école.

5. Cour de récréation et pauses

- Tous les élèves devront rester dans la zone de récréation à laquelle ils sont affectés. Tous les élèves pourront interagir aux récréations avec leur groupe d'apprentissage tant et aussi longtemps qu'ils interagissent de manière à éviter les contacts non essentiels. Les structures de jeu seront ouvertes.



**HORAIRE DE LA ZONE DU
PARC DE JEU 2020-2021**

HEURE/JOUR	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Récré 10h25 à 10h40	M à 3	4 à 7	M à 3	4 à 7	4 à 7
Midi 12h05 à 12h57	M à 3	4 à 7	M à 3	4 à 7	M à 3



6. Lieux communs

- Le personnel et les élèves de l'école sont invités à faire preuve de diligence dans l'application des règles d'hygiène dans les lieux communs de l'école. Il est attendu que chaque intervenant respecte les normes de distanciation sociale, soit de 2 mètres entre les personnes. Aussi, il importe d'éviter de toucher son visage; de nettoyer et désinfecter les surfaces fréquemment touchées; d'éviter de partager des breuvages ou de la nourriture; de tousser et/ou éternuer dans sa manche.
- Prévoyez porter un masque lorsque vous êtes hors de la salle de classe ou dans les espaces communs (bibliothèque, gymnase, corridor, salle de bain).

7. Rassemblement du personnel de l'école

- Même si les membres du personnel portent un masque non médical ou un couvre-visage dans les lieux communs de l'école, ils doivent faire un effort constant pour respecter les règles de distanciation sociale. Il ne doit y avoir aucun rassemblement ou réunion sur le site de l'école, même si le personnel porte un masque ou un couvre-visage. Les pauses et les repas seront pris selon le groupe d'apprentissage auquel l'on appartient. Par exemple, si vous appartenez au groupe d'apprentissage 1, vous devrez prendre votre pause ou votre repas avec le personnel appartenant à ce même groupe.
- Les membres du personnel itinérants devront faire tout en leur possible pour réduire leurs interactions avec les membres du personnel des deux groupes d'apprentissage de l'école lors des repas et des pauses. Il serait entre autres préférable pour le personnel itinérant de se joindre aux intervenants d'un seul groupe d'apprentissage sur une base régulière lors des pauses et des repas. Pour vous permettre de socialiser, il vous est aussi possible de manger de votre côté et de prendre une marche à l'extérieur avec les intervenants des autres groupes d'apprentissage une fois votre repas terminé.
- Le maximum d'occupants dans le salon du personnel est de quatre personnes. Les tables sont disposées de manière à ce que l'on ne mange pas face à face. Le personnel appartenant au même groupe d'apprentissage prendra sa pause et son dîner ensemble. Si le personnel d'un groupe d'apprentissage mange au salon du personnel, le personnel de l'autre groupe pourra utiliser la bibliothèque. Si vous côtoyez des intervenants d'un autre groupe d'apprentissage, merci de porter votre masque en tout temps et de respecter les règles de distanciation sociale du mieux que vous le pouvez.
- Les membres du personnel itinérants devront respecter les règles de distanciation sociale et porter leur masque en tout temps.
- Les réunions du personnel, d'équipe-école, du comité du personnel, de collaboration et les réunions syndicales se feront de manière virtuelle.



- Il est attendu que tout le personnel, à l'exception de la secrétaire, reste à l'extérieur du secrétariat en tout temps.
- Les rencontres et discussions avec la direction se feront par téléphone, téléconférence, à l'extérieur de l'école ou par courriel. La direction sera aussi disponible pour rencontrer le personnel dans les locaux de l'école, dans la mesure où les membres du personnel puissent porter un masque non médical ou un couvre-visage. Les rencontres en personne au bureau de la direction seront réservées pour les discussions de nature confidentielle et personnelle.

8. Pratiques à adopter pour tous

- Port du masque obligatoire pour le personnel et les visiteurs

(Exemption possible pour les employés qui ont des défis de santé physique et de santé mentale face au port du masque).

- Les employés et visiteurs doivent remplir le formulaire de Vérification quotidienne des symptômes aussitôt qu'ils arrivent à l'école.
- Privilégier les échanges de documents électroniques;
- Respecter en tout temps les mesures de distanciation sociale (2 mètres, flèches pour la circulation, zones pour attendre) et encourager les élèves à le faire de façon continue. Lorsqu'il est nécessaire de porter assistance à un élève, soit en raison d'une blessure ou d'un malaise, il est possible d'utiliser l'équipement de protection individuelle;
- Désinfecter fréquemment ses outils et son espace de travail;
- Désinfecter le matériel utilisé au gymnase après chaque période d'éducation physique.
- La nourriture distribuée aux élèves, entre autres dans le cadre du Programme des fruits et légumes de la C-B, sera manipulée par un intervenant qui possède sa formation Food Safe (Andréa Oxenbury, Karine Normandin et Jean-François Beaulieu).
- Désinfecter le photocopieur après utilisation.

9. Utilisation des salles de bain

- Lorsque vous utilisez la salle de bain, assurez-vous de respecter la règle de distanciation;
- Lavez vos mains avant de fermer/toucher la porte;
- Suivre les recommandations de lavage des mains.



10. Maladie et symptôme

- Tout élève développant des symptômes d'infection de la COVID-19 pendant les heures de soutien doit être isolé. L'école contactera les parents de l'élève pour discuter de la marche à suivre par rapport à son retour à la maison. Si un intervenant développe des symptômes sur le site de travail, il devra quitter le site et consulter les autorités de santé publique pour faire suite à ses symptômes (811).



11. Restez à la maison si nécessaire

- Si un élève, un parent ou un membre du personnel a des symptômes de la COVID-19, il doit impérativement éviter d'entrer dans le bâtiment. Il est de la responsabilité du parent de s'assurer de l'état de santé de son enfant avant de l'autoriser à aller à l'école. En cas de doute, communiquez avec la santé publique (811). - Aviser le département de maintenance immédiatement

12. En cas de panne du système de ventilation

- L'administration entrera en contact avec le département de la maintenance;
- Les salles de classe seront aérées en ouvrant les fenêtres;
- Il y aura possibilité de prendre une récréation pendant les cours selon les conditions météorologiques.
- Les activités extérieures seront privilégiées.

13. Pour plus d'informations

- Pour plus d'informations en lien avec la COVID-19 et le retour à l'école, veuillez consulter les sites suivants :

<https://www2.gov.bc.ca/gov/content/education-training/k-12/covid-19-return-to-school>

<http://www.bccdc.ca/health-info/diseases-conditions/covid-19/childcare-schools>

<https://www.worksafebc.com/en/about-us/covid-19-updates/covid-19-returning-safe-operation/education>

<https://www.csf.bc.ca/apprentissage-a-la-maison/>